

## Renseignements pour vous aider à gérer vos affaires pendant l'écllosion de la COVID-19 - le 17 mars 2020

L'Organisation mondiale de la santé a qualifié la COVID-19 de pandémie. Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris des mesures importantes pour contrôler et limiter la propagation du virus. Les entreprises font face à un monde en évolution rapide.

Nous souhaitons vous transmettre des renseignements et des liens pour vous aider à gérer vos affaires pendant cette période difficile. Il s'agit d'une période difficile du point de vue de la santé et du bien-être, mais aussi en raison de ses conséquences financières importantes au Canada et dans le monde.

### Risques financiers pour les entreprises

Le début de l'année a été exigeant. « Il est déjà clair que la propagation du coronavirus a d'importantes conséquences pour les familles canadiennes et pour l'économie du Canada », a affirmé Stephen Poloz, gouverneur de la Banque du Canada. Il a également ajouté que « la baisse du prix du pétrole aura une grande incidence sur l'économie, particulièrement pour les régions axées sur l'énergie ».

Les répercussions sur les entreprises peuvent inclure :

- la réduction des ventes (surtout dans les domaines du tourisme et des services);
- des défis liés à la chaîne d'approvisionnement;
- les recouvrements auprès de partenaires commerciaux dont les liquidités ont diminué;
- les flux de trésorerie/de liquidités;
- la volatilité des portefeuilles de placement;
- des problèmes de main-d'œuvre - le plus important : la santé et la sécurité des membres du personnel et de leurs familles.

### Mesures d'intervention du gouvernement face à la COVID-19

- La Banque du Canada a récemment baissé son taux d'intérêt directeur à deux reprises. Le 16 mars 2020, le taux était de 0,75 %. Deux semaines plus tôt, il était à 1,75 % avant d'être ramené à 1,25 %.
- Le 13 mars 2020, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) (l'agence gouvernementale qui règlemente les banques et la plupart des assureurs) a [adopté « des mesures pour renforcer la résilience des institutions financières »](#) et a indiqué prendre des mesures pour « offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation est attendue en lien avec la propagation de la COVID-19 et la conjoncture du marché ».
- Le gouvernement du Canada retire la période d'attente d'une semaine pour les nouveaux demandeurs affligés de la COVID-19 qui sont placés en quarantaine et présentent une demande d'assurance-emploi.
- Pour obtenir des renseignements sur les mesures prises par le gouvernement du Canada, veuillez consulter la page [Le Canada énonce des mesures de soutien à l'économie et au secteur financier](#).
- Parmi les actions prises pour stimuler l'économie, le ministre des Finances Bill Morneau a annoncé le 13 mars 2020 un financement de 10 milliards de dollars pour accorder des prêts

aux entreprises touchées par la COVID-19 par le biais de la Banque de développement du Canada et d'Exportation et Développement Canada.

- Nous attendons l'annonce de mesures additionnelles au cours des prochaines semaines.

## **Que peuvent faire les entreprises?**

### **Planification financière :**

Vous pourriez vouloir considérer les éléments suivants :

- Test de tension des plans financiers en examinant plusieurs scénarios possibles
- Évaluer le risque au sein de votre chaîne d'approvisionnement et celle de vos partenaires
- Vérifier votre crédit/contracter une marge de crédit

### **Plan de poursuite des activités**

Il est important que les entreprises de toutes les tailles aient un plan de poursuite des activités afin de faire face à des événements comme les pandémies et d'autres crises. Il n'est jamais trop tard pour améliorer votre planification. La réalité est que les défis financiers à venir prendront des mois à se régler, et non des semaines.

La [Banque de développement du Canada](#) a plusieurs modèles d'affaires pour planifier la poursuite des activités.

### **Protéger les membres du personnel**

Si un membre du personnel est malade, dites-lui de consulter le [site sur la COVID-19 du gouvernement du Canada](#).

Vous pourriez vouloir envisager de prendre les mesures suivantes :

- Communiquer fréquemment avec votre personnel, être conscient des effets néfastes de la modification de l'horaire des écoles et d'autres facteurs pouvant les affecter.
- Améliorer le nettoyage et l'assainissement des postes de travail.
- Adopter le télétravail et d'autres modalités de travail flexibles.
- Établir une politique de voyage.
- Revoir le régime d'assurance collective des membres du personnel pour que votre personnel et vous compreniez bien votre couverture.

### **Régimes d'assurance collective de l'Empire Vie**

Pour lire la foire aux questions sur l'assurance maladie liée à la COVID-19, veuillez consulter le [site Web de l'Empire Vie](#). Nous y publierons des mises à jour régulièrement.

### **Ressources additionnelles**

[Page du gouvernement du Canada sur la COVID-19](#)

[Fédération canadienne de l'entreprise indépendante \(FCEI\)](#)

[Service des délégués commerciaux](#)

[Centre des ressources en affaires de KPMG relativement à la COVID-19 \(en anglais seulement\)](#)

[Banque de développement du Canada](#)